



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Jeunesse outre-mer

Question orale n° 536

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor interroge Mme la ministre des outre-mer sur la jeunesse sacrifiée notamment dans ces territoires. Le célèbre historien africain Joseph Ki-Zerbo disait ceci : « Une société qui renonce à prendre en charge sa jeunesse et à la doter des outils d'une promotion optimale enterre son propre avenir, c'est une société suicidaire ». En est-on là aujourd'hui, se questionne M. le député. Un rapport officiel publié en juillet 2025 par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) dresse ce constat connu de tous : les jeunes dits « ultra-marins » sont perçus comme « ultra-oubliés ». M. le député ajoute : « ultra-abandonnés », « ultra-sacrifiés ». 40 homicides, dont 34 par arme à feu, ont été commis en Martinique en 2025. La banalisation de la violence en guise de culture s'installe dans toutes les strates de la société, notamment dans les vidéoclips visionnés en boucle par les jeunes. Le narcotraffic en guise de réussite sociale fait florès et alimente également une économie souterraine bien florissante. Il faut dire qu'en 2025, 26 % des jeunes Martiniquais étaient classés comme ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), soit environ 14 400 personnes. M. le député a déjà alerté Mme la ministre à plusieurs reprises sur la politique à deux vitesses mise en place en matière d'insertion des jeunes. L'État n'a toujours pas instauré dans lesdits « outre-mer », des dispositifs tels que des « Epide », qui ont pourtant montré leur efficacité dans l'Hexagone. Depuis l'exsanguination de la Martinique par le « Bumidom », les allers simples sont devenus la norme pour une jeunesse à la recherche d'un avenir meilleur. Ce concept politique a été poussé à un tel paroxysme que ce territoire est devenu aujourd'hui le plus vieux de France et mécaniquement celui qui enregistre la plus forte baisse des naissances. La Martinique perd sa jeunesse dans toute l'acception du verbe. Il lui demande donc si elle compte mettre en place un véritable plan jeunesse pour sortir de cette spirale infernale qui enterre l'avenir de son pays.

Texte de la réponse

« PLAN JEUNESSE » DANS LES OUTRE-MER

M. le président . La parole est à M. Aurélien Taché, pour exposer la question no 536, de M. Jean-Philippe Nilor, relative à un plan Jeunesse dans les outre-mer.

M. Aurélien Taché. « Une société qui renonce à prendre en charge sa jeunesse et à la doter des outils d'une promotion optimale enterre son propre avenir. C'est une société suicidaire. » Cette citation du célèbre historien burkinabé Joseph Ki-Zerbo résonne en chacun de nous.

En Martinique, l'insertion est devenue un mot vidé, épuisé, un leurre que l'on agite sans vraiment y croire pendant qu'une grande partie de la jeunesse martiniquaise demeure dans le désespoir. Stages sans lendemain, contrats précaires à répétition, formations qui forment... au chômage : l'État parle d'accompagnement mais organise l'oisiveté. Il parle d'opportunités mais installe la dépendance.

Pendant ce temps, le chômage des jeunes reste massif, le RSA devient une étape normale d'entrée dans la vie d'adulte et nos forces vives s'exilent, non par choix mais en raison d'une absence cruelle de perspectives.

En conclusion de la lecture du rapport officiel du Conseil d'orientation des politiques de la jeunesse, publié en

juillet 2025, on arrive d'ailleurs à une affirmation lapidaire : jeunes ultramarins, jeunes ultra-oubliés. Mon collègue Jean-Philippe Nilor ajouterait : jeunes ultra-sacrifiés.

En Martinique, quarante homicides, dont trente-quatre par arme à feu, ont été commis en 2025. L'escalade se poursuit malheureusement cette année. Le fond du problème, c'est que les politiques standardisées, déconnectées, ne sont pas adaptées à ce territoire car elles sont conçues ailleurs pour faire face à d'autres réalités. Elles permettent de gérer la pauvreté mais pas de construire de réelles perspectives ; elles donnent aux jeunes la possibilité de s'occuper mais pas de se projeter.

Or la jeunesse martiniquaise ne manque ni de potentiel, ni de talent, ni de volonté. Elle manque de cadre, de repères, d'exigence accompagnée et de vraies passerelles vers l'emploi. Loin de prendre la mesure de cette triste réalité, l'État semble au contraire se contenter des seuls résultats du RSMA, le régiment du service militaire adapté, et s'attaque à tous les dispositifs ou structures d'accompagnement, d'éducation et d'insertion au point de compromettre l'avenir des missions locales, qui ont pourtant depuis longtemps tiré la sonnette d'alarme.

La question de M. Nilor est simple et repose sur une proposition concrète : pourquoi aucun territoire dit d'outre-mer ne dispose-t-il à ce jour d'un Epide, un établissement pour l'insertion dans l'emploi, alors que ce dispositif a fait ses preuves par ailleurs pour remobiliser des jeunes en rupture, pour redonner discipline, qualification, confiance et trajectoire professionnelle ? Mon collègue vous avait signalé, madame la ministre des outre-mer, que la mission locale de l'espace Sud Martinique défendait d'ores et déjà ce projet.

Dans un territoire confronté au décrochage, à la perte de repères et à un chômage structurel des jeunes, un Epide constituerait un outil de reconstruction sociale autant que professionnelle.

Êtes-vous donc prête à vous engager sur la création d'un Epide en Martinique, doté de moyens pérennes, pour offrir à notre jeunesse autre chose qu'un parcours d'attente : un véritable chemin vers l'emploi, la dignité et l'émancipation ? La jeunesse martiniquaise ne demande pas la charité mais une place, une vraie. Notre responsabilité est de la lui donner.

M. le président . La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Naïma Moutchou, *ministre des outre-mer* . Je vous remercie de relayer la question importante posée par le député Nilor. Elle me permet de témoigner, une nouvelle fois, de mon attachement à ce sujet et de mon engagement auprès des jeunes ultramarins. Au moment de mon arrivée au ministère, il y a trois mois, j'ai d'ailleurs tenu à faire de ce dossier ma priorité.

Les jeunes ultramarins, dans la diversité de leur parcours et de leur histoire, ne sont ni oubliés ni abandonnés, même si je ne nie en rien leurs difficultés.

Je vais bien sûr répondre directement à la question mais je souhaite aussi rappeler les politiques déjà menées en direction des jeunes dans les outre-mer, par exemple la politique de continuité territoriale, l'accompagnement des jeunes qui poursuivent leurs études dans leur territoire d'origine ou dans l'Hexagone ou encore les mesures d'accès au logement, autant de dispositifs qui visent à contribuer à leur émancipation.

En matière d'emploi, il est vrai que les outre-mer présentent un taux de chômage des jeunes bien supérieur à celui de l'Hexagone. Il en va de même s'agissant des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation. Telle est, en effet, la réalité actuelle.

Il existe cependant des dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle. Je pense aux dispositifs de droit commun qui s'appliquent dans les départements et régions d'outre-mer : les parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, les contrats d'engagement jeune, les écoles de la deuxième chance et l'insertion par l'activité économique, sans oublier le rôle du service militaire adapté, le SMA, qui concerne plus de 6 500 jeunes dans les territoires ultramarins. Je pourrais également mentionner le renforcement de la formation professionnelle, en particulier les pactes d'investissement dans les compétences.

Dans les fonctions qui sont les miennes et dans le temps qui est le nôtre, je n'entends pas lancer un énième « grand plan » – je l'avais déjà dit au député. Je préfère déployer un plan d'actions très concrètes pour la jeunesse, composé de mesures simples mais efficaces.

Vous avez évoqué les recommandations formulées dans le rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse. J'ai rencontré il y a quelques jours son président, Hugo Huet, pour évoquer les suites que nous pourrions donner à ses préconisations.

À mes yeux, il n'y a pas de lieu de relancer une nouvelle consultation car le diagnostic est posé et les constats partagés. Je veux être pragmatique et aller à l'essentiel. Je compte bien m'appuyer sur les travaux menés par le COJ. Mes services sont déjà au travail et je présenterai, dans les prochaines semaines, les grands axes de cette politique.

Par ailleurs, le député Nilor m'a déjà interpellée concernant la perspective du déploiement d'un Epide en outre-mer. Cette proposition avait pleinement retenu mon attention. Comme je m'y étais engagée, j'ai pris contact avec la direction générale des outre-mer. Je ne manquerai pas de revenir vers M. le député pour lui indiquer ce qui peut être envisagé en la matière et selon quel calendrier, l'idée étant d'articuler ce dispositif avec les missions du SMA. La volonté d'avancer sur ce point existe. Comme je l'avais dit à votre collègue, cette solution me semble à la fois intéressante et réaliste.

En tout cas, je partage l'idée que l'envie et les talents sont là et que nous devons absolument, ensemble, accompagner ces jeunes.

M. le président . La parole est à M. Aurélien Taché.

M. Aurélien Taché. Je remercie Mme la ministre pour sa réponse. En général, quand la volonté est là, le reste suit. Dès lors, je ne doute pas que le député Nilor sera heureux de cette réponse et surtout de la perspective du déploiement d'un Epide en Martinique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 536

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#)

Réponse publiée le : 28 janvier 2026, page 806

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)